



REVUE DE PRESSE

année 2025

CAUE de la Savoie
Bâtiment Evolution
25 Rue Jean Pellerin - CS 42632
73026 CHAMBERY cedex
Tél 04 79 60 75 50 - Fax 04 79 65 39 29
caue@cauesavoie.org - cauesavoie.org

A Chambéry, l'urbaniste Sylvain Griset parle redirection urbaine

Terminé l'étalement. Il faut passer à un urbanisme circulaire et construire la ville autrement aux yeux de l'urbaniste Sylvain Griset venu à Chambéry.

On connaissait les 30 glorieuses, Sylvain Griset introduit la notion de 30 turbulentes, débutant en 2020 par la crise du Covid et s'étalant jusqu'en 2050. Une perspective peu réjouissante, ambiance lendemain de fête. L'urbaniste nantais était invité à Chambéry par l'agence de pico-promotion immobilière Au Bercaïl, l'association A-ttrait et Environnement pluriel à parler sobriété foncière, densification et transformation des espaces urbains existants dans le cadre de la publication de son dernier livre *Redirection urbaine*. Cinq ans d'enquête de terrain menée par ce "faiseur de ville sur la ville" auprès de ceux qui "tentent de construire la ville autrement, dans le bon sens".

"Six chantiers d'adaptation massifs"

Car l'étalement urbain n'est plus possible. "Nos villes ont grandi trois à quatre fois plus vite que leur population ces 50 dernières années. 60 % de la consommation d'espace sont dans les territoires qui perdent des habitants", affirme-t-il. Et de citer, le passage de 2 à 3 millions de logements vacants en dix ans en France, ces 5 millions de m² vides dans les bureaux d'Île-de-France, le tout étant la conséquence de la création d'une "ville à obsolescence programmée".



© MFS - L'urbaniste Sylvain Griset s'est exprimé devant un parterre d'élus, de professionnels de l'acte de construire et de citoyens, réunis à Chambéry le 16 janvier dernier.

Pour Sylvain Griset, l'artificialisation des sols est le symptôme d'un problème plus grave : le fonctionnement global de nos villes et de leur fabrique. "Cela fait 50 ans qu'on construit nos villes comme on fabrique des voitures : standardisation, économies d'échelle, massification. Il faut changer de modèle."

Sachant que 80 % de la ville de 2050 sont déjà construits, réduisant le neuf à un aspect anecdotique, la question porte sur "qu'est-ce qu'on fait du déjà là ?". Commencer par intensifier les usages de l'existant, transformer ce qui peut l'être plutôt que de déconstruire. Ou densifier les espaces

déjà urbanisés et parfois les renaturer. L'urbaniste dépeint six chantiers d'adaptation massifs. En premier lieu, désimperméabiliser, végétaliser de manière intensive. Ensuite, intensifier les usages, comme la transformation de cette école de Noirmoutier l'été en huit logements touristiques. Troisièmement : accroître la durée de vie du bâti, dont le contenu carbone sur l'ensemble de son cycle est très consommateur d'énergie. Ensuite, construire sur les friches. Puis engager une vraie politique foncière. Enfin, prendre en compte les nouveaux risques, nos ressources et nos fragilités quand on fait de la planifi-

cation.

Pour Sylvain Griset la période que l'on vit "n'est pas une crise, c'est beaucoup plus grave. C'est la fermeture d'une parenthèse heureuse où l'on pouvait s'étaler comme on voulait en consommant du foncier agricole, où l'on pouvait couler du béton sans se poser de question, où il y avait toujours une voiture pour régler nos problèmes de mobilité. Cette période doit être un facteur d'accélération de la transformation des pratiques. On ne connaît pas le chemin. Il faut tester, explorer, partager les réussites comme les échecs", conclut-il.

Marie-France Sarrazin

Le Journal du Bâtiment et des Travaux Publics

Jeudi 30 janvier 2025

Conférence le 16/01/2025

> Cet événement était co-organisé par a-ttrait, AU BERCAÏL et Emmanuel Grossetete avec le soutien de Ville de Chambéry, Grand Chambéry, L'Asder, le CAUE de la Savoie, Ville & Aménagement Durable, Agate - Agence alpine des territoires.

Le Dauphiné Libéré
Jeudi 30 janvier 2025

Les Échelles ● Les élèves impliqués dans le projet de réaménagement de l'école



Les enfants ont présenté leurs maquettes ce lundi.

Photo Le DL/M.-C.F.

Le conseil municipal jeunes et les élèves de CM2 de l'école du Menuet ont présenté ce lundi 27 janvier leurs maquettes qu'ils ont réalisées en vue du projet de réaménagement de la cour d'école et de ses abords. Cette rencontre a été animée par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), par l'agence transalpine des territoires Agate, et par une paysagiste. Étaient présents Myriam Cattaneo, maire et présidente du Sivos (syndicat intercommunal à vocation scolaire) du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) des Échelles, des élus, des parents d'élèves et des personnes du service technique. Ce travail a commencé l'année dernière. Ce lundi avait lieu le rendu du projet des élèves et des adultes, qui ont aussi présenté leurs maquettes. Beaucoup d'idées de sont regroupées concernant la végétalisation, le parcours des élèves, des lieux de loisirs. Les idées de chacun ont été entendues dans un souci de bien être et de sécurité pour les enfants. C'est une première pierre de l'édifice, la réalisation de ces projets dépendra des aides financières attribuées.

Le Dauphiné Libéré

Vendredi 31 janvier 2025

Chanaz ● La commune se penche sur l'avenir du terrain de football

Le projet d'aménagement de la base de loisirs de Chanaz est fixé. Toutefois, la commune de Chanaz, ayant été récemment labellisée "Village d'avenir" par les services de l'État, bénéficie dans ce cadre de l'avis de l'architecte paysagiste de l'État. Celui-ci recommande d'élargir le périmètre d'étude de ce projet au terrain de football qui n'est plus homologué. Dans ce contexte, la commune dispose de 35 jours d'étude entièrement financés par l'État. Le bureau d'études JASP urbanisme a été retenu pour cette mission. Il a présenté des perspectives lors d'une rencontre le 19 décembre au cours de laquelle a été évoquée l'idée de consulter les habitants sur ces pistes d'aménagement du terrain de football. Ainsi, Cédrik Valet, chargé de mission du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), interviendra pour animer un atelier participatif avec les Chanaziens sur le devenir de ce terrain, le vendredi 31 janvier à partir de 18 h 30, salle de Boigne.

Chanaz

Les habitants consultés pour l'aménagement de la base de loisirs

La commune de Chanaz élargit ses perspectives en organisant un atelier au public. Les élus et les habitants ont travaillé ensemble pour définir les grands axes du projet d'aménagement de la base de loisirs, un chantier majeur pour 2025.

Labellisée "Village d'avenir" par l'État, la commune de Chanaz a pu élargir le champ d'étude de l'aménagement de sa base de loisirs, projet majeur de l'année 2025, au terrain de football qui n'est plus homologué, et bénéficier ainsi de l'accompagnement d'un architecte paysagiste financé par l'État, le cabinet d'études JASP, missionné sur son devenir.

Sur les recommandations de ce cabinet, une consultation des chanaziens organisée dernièrement par Yves Husson maire de Chanaz et le conseil municipal, animée par Erik Valet chargé de mission du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), a réuni une quarantaine de personnes réparties en quatre groupes.

L'établissement d'un diagnostic participatif a pointé dans un inventaire à la Prévert, l'environnement de la zone concernée : port, embarcadère, écluse, terrains agricoles, terrain boisé communal, zone humide, route et parking, city stade très utilisés par les ados, aire de jeux



Les élus ont souhaité donner la parole aux habitants en proposant cet atelier de travail animé par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Photo Jeffrey Lecomte

vétustes, restaurant, hôtel, etc., et les enjeux en termes de mobilité, écologie, santé, intergénérationnels, loisirs, tourisme.

Les participants ont ainsi planché sur ces thématiques et émis notamment les propositions suivantes.

Un espace culturel et des activités en plein air sont au cœur du projet

La création d'un espace culturel déclinerait scène ouverte, kiosque à musique, théâtre de verdure, expositions temporaires. Des activités en plein air pourraient s'articuler autour de diverses installations, qu'il s'agisse de boulodrome de pé-

tanque, parcours santé, piste de vélo "pump track", aire de jeux pour les moins de 5 ans, aire de pique-nique, barbecue.

Pour certains, le stade actuel devrait être divisé en deux avec terrain de foot multisport d'un côté, arbres, sentiers et parking de l'autre. Plusieurs souhaiteraient qu'un espace d'atterrissage pour hélicoptère de secours voit le jour.

Le compte rendu de la séance de travail sera transmis à l'ensemble des participants. Cet atelier servira à déterminer les pistes de programme par le bureau d'études JASP.

Une communication précisera les suites que la commune aura données à cette réflexion.

● Marie-Claude Dufour

Depuis trois ans, le stade de football n'est plus homologué

Le stade de football de Chanaz inauguré en 1994 a accueilli plus de 1 000 matchs joués toutes catégories confondues. Depuis trois ans, ce stade n'est plus homologué pour les compétitions par le District et la Ligue de Football.

Il ne répond plus en effet aux conditions de sécurité, en raison notamment d'une route à traverser pour rejoindre les vestiaires, les cages et le terrain ne satisfait plus aux dimensions réglementaires. L'ES Chanaz a fusionné avec l'EF Chautagne en 2021.

Lors de la réunion des maires de Chautagne concernant les structures sportives sur le territoire, il a été décidé de ne conserver que les



Le terrain de football actuel n'est plus homologué pour les compétitions Photo Le DL/M.-C.D.

stades de Chindrieux et Serrières qui sont aux nor-

mes.
● M.-C.D.

Bourget-en-Huile

Régis Barbaz : « Je ne me représenterai pas aux municipales de 2026 »

Après avoir fait battre le tempo de la vie locale au rythme des cérémonies de vœux, *Le Dauphiné Libéré* ouvre l'agenda de février en donnant la parole aux maires des petites communes. Rencontre avec Régis Barbaz, maire du Bourget-en-Huile (sans étiquette).

Pouvez-vous présenter votre commune ?

« Le Bourget-en-Huile s'étend sur 663 hectares dont 373 hectares de forêt publique. Au 1er janvier 2025, la population est de 143 habitants. Un chiffre qui me laisse perplexe. Prenant la suite de Joseph Hel-le, je suis maire depuis juin 1995 ».

Que reprenez-vous de l'année 2024 ?

« La façade de la mairie école a été refaite ainsi que la toiture du bungalow de l'école qui accueille deux classes, soit une quarantaine d'enfants. Nous avons la chance d'avoir la cantine sur place où 30 enfants sont accueillis chaque jour. Face à l'absence de candidat pour un emploi à temps partiel, nous avons recruté un employé technique à plein temps qui pourra également assurer des remplacements au service périscolaire. Avec cinq salariés, nous sommes le plus employeur de la commune. Sur les trois lots du lotissement communal, un seul reste à vendre. La commune a réouvert des sentiers qui ont une histoire. Ils sont très fréquentés. »

Avez-vous des projets pour 2025 ?



Régis Barbaz, maire depuis juin 1995, ne se représentera pas en mars 2026 pour un 6^e mandat de maire. Photo Le DL/B.M.

« Les travaux pour la création d'une promenade confort le long du Gelon depuis la salle des fêtes jusqu'au lieu-dit les Fontaines, commencent le 10 février pour une fin prévisionnelle cet été. Le projet est subventionné à hauteur de 60 % par la Région et par le Département. Nous avons également bénéficié de l'aide de Cœur de Savoie pour l'ingénierie. L'aménagement du chef-lieu a 30 ans. Il a fait office de référence avec le CAUE [NDLR : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement]. Aujourd'hui, sa rénovation est à prévoir en ralentissant le flux automobile. Nous envisageons aussi le transfert de la mairie au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère en con-

servant un logement locatif à l'étage ».

Quels sont les enjeux de la fin de mandat ?

« Je suis inquiet pour la forêt. Il faut que les communes forestières travaillent ensemble. Mon regret : la communauté de communes Cœur de Savoie. Ce fut un immense mariage mais on n'était pas prêt. On s'est mis ensemble alors qu'on ne s'aimait pas. Je ne l'ai pas digéré. »

Quelle est votre posture face aux élections municipales ?

« Je ne me représenterai pas aux élections municipales de mars 2026. Je passe la main dans une commune sans dette qui a évolué pendant 30 ans. »

● **Propos recueillis par Brigitte Mauraz**

La renaturation de la ville : une solution d'avenir



Photo C.B. de Francesco

Depuis des dizaines d'années, le changement climatique nous pousse à réintroduire la nature en ville. À Chambéry, au lycée Monge, un travail "utopique" a été mené pour végétaliser la cour de l'établissement.

Depuis une quinzaine d'années, notamment à cause du changement climatique, ramener la nature en ville est devenu une nécessité. En effet, désimperméabiliser les sols, végétaliser les espaces publics en aménageant des lieux pour la petite faune (insectes, oiseaux...),

permet de préserver la vie sous toutes ses formes. En outre, la renaturation de la ville favorise l'infiltration des eaux pluviales (les sols sont perméables) ce qui limite les inondations et recharge les nappes phréatiques. Végétaliser l'espace public contribue aussi à rafraîchir l'air ambiant et

Écotopia ambassadeurs du lac du Bourget 2024-25
Les élèves de l'option Écotopia du lycée Monge, en partenariat avec le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (Cisalb), ont imaginé la cour renaturée lors d'une intervention du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, CAUE. Cette réalisation s'inscrit dans le projet pédagogique des Ambassadeurs du lac porté par le Cisalb.

les sols, ce qui permet de supporter les épisodes de canicule.

Renaturer la cour du lycée Monge : un cas d'école

Dans la cour du lycée Monge, sur l'espace goudronné, la température peut atteindre 50° C dès le mois de mai. Dans ces cas-là, les élèves se réfugient à l'ombre des grands arbres. Si la cour était moins goudronnée, non seulement elle serait plus esthétique, mais les lycéens se sentiraient mieux. Le fait de végétaliser la cour comporte d'autres avantages : pouvoir profiter d'un environnement couvert toute l'année, mieux exploiter l'espace disponible en installant du mobilier (bancs, tables, transats...). On pourrait même imaginer un amphithéâtre pour faire classe... Au-delà cette action "locale", le lycée

participerait à un combat à plus grande échelle : avec la photosynthèse, les arbres, arbustes et fleurs transforment le dioxyde de carbone en oxygène et participent à la réduction de l'effet de serre.

Des conséquences réelles sur notre quotidien

L'écosystème lacustre est touché par le changement climatique. Jeudi 14 décembre 2023, l'extrémité de l'avenue du Grand Port d'Aix-les-Bains n'a-t-elle pas été inondée ? Le niveau de l'eau a dépassé la normale de 2 mètres ! Avec la croissance urbaine et le changement climatique, la part d'eau potable provenant du lac va augmenter, d'où la nécessité de le protéger, et plus généralement de protéger la ressource en eau.

EN CHIFFRES*

LA COUR DU LYCÉE MONGE :

- 50° C** : température du goudron au soleil
- 30° C** : température de l'air à l'ombre
- 4 420 m²** : superficie des parties à aménager de la cour

* Relevé des températures en mai/juin 2024.

Saint-Alban-Leysse

La conception d'un immeuble montrée en exemple aux architectes

Conserver les bâtiments existants, tel a été l'objectif de Christian Patey, architecte des logements collectifs du Petit Leysse, à Saint-Alban-Leysse. Celui-ci a conservé les façades d'origine, en introduisant des coursives en bois, créant du vide. Il a présenté ce projet aux élus et architectes savoyards.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a présenté les logements collectifs du Petit Leysse à Saint-Alban-Leysse aux élus et architectes de la région. Le but : valoriser ce type de conception.

C'est Christian Patey, l'architecte, qui a présenté ce site, livré il y a maintenant cinq ans, mais que la profession a voulu distinguer par sa conception et la volonté de conserver les bâtiments existants. Cet ensemble de logements puise, en effet, son identité dans le site qui l'accueille, c'est-à-dire une friche industrielle longeant la rivière de la Leysse.

Les façades de l'ancienne briqueterie ont été conservées

Le pari architectural : structure bois, agglos ajourés peints, a été de favoriser le langage du bâti neuf avec le passé



Les coursives en bois font l'originalité du site. Photo Le DL/P.H.

des anciennes scierie et briqueterie.

Cette friche industrielle et artisanale découle de sa localisation, en bordure de rivière où l'eau était la force vive et motrice des activités qui animaient ce quartier historique, situé impasse du Moulin. Les façades de l'ancienne briqueterie, en dentelles de briques enduites et de panneaux de bois qui servent de paravents en limite de la voie publique, ont notamment été conservées.

Côté rivière, le bâti neuf abrite l'ensemble des 36 logements, dont une part est dédiée à l'accession à la propriété. Mais l'intérêt de cet immeuble

réside dans le vide entre les façades conservées et le bâti nouveau où s'organisent des coursives en bois de distribution et la circulation verticale (escalier et ascenseur). Cet entre-deux emprunte son langage architectural à celui des ateliers de charpente.

Les habitants se sont largement approprié le lieu, avec des logements traversants qui bénéficient d'une bonne ventilation naturelle. Ils vivent au sein d'un nouveau modèle d'habitat qui s'inscrit donc au palmarès "Valeurs d'exemples" des réalisations architecturales de grande qualité.

● Philippe Hamelin

Le Dauphiné Libéré
Lundi 24 février 2025

Albertville

Une nouvelle médaille pour le musée d'art et d'histoire

Déjà en 2023, le Musée d'art et d'histoire avait fait éditer, pour sa boutique, une médaille souvenir à l'effigie du musée. Elle a, depuis, rencontré un certain succès. Face aux demandes des visiteurs, le musée projette d'éditer une nouvelle médaille souvenir mettant la cité médiévale à l'honneur. L'idée est d'utiliser un dessin réalisé par Jean-Pierre Hardy, fondateur et premier directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Savoie. Le conseil municipal a voté une délibération, lundi 17 février, pour auto-



Au musée d'arts et d'histoire d'Albertville.

Archives photo Le DL/L.V.

riser le maire à signer le contrat de cession des droits de Jean-Pierre Hardy. Il est décédé en 2020 et son œuvre est toujours protégée par le droit d'auteur.

Architecture : les élèves du Nivolet ont réalisé une maquette du parc olympique



Les élèves du Nivolet en pleine création. Photo Olivier Bayle

Les élèves assistants en architecture du lycée des métiers du bâtiment Le Nivolet à La Ravoire vont présenter le projet "Albertville 1992-2030, les jeux en question", visant à valoriser les Jeux olympiques d'hiver de 1992 à travers un parcours mémoriel, le 28 mars prochain.

Cathy Le Blanc, architecte conseil du CAUE de Savoie, a rencontré ces élèves. Accompagnés de leurs professeurs, les élèves ont élaboré un cahier des charges pour recréer la cérémonie d'ouverture de Philippe Decouflé. L'objectif était de

redonner vie à cet événement historique en intégrant des enjeux modernes comme la mobilité, l'écoresponsabilité et la place de l'humain, tout en le rendant pertinent pour les jeunes générations. Lors de cette première journée, quatre groupes ont conçu une maquette du parc olympique avec des matériaux comme le carton, le bois et la paille.

Les élèves espèrent convaincre élus et partenaires, et décrocher des récompenses pour leur créativité, lors de leur présentation finale.

● **Michèle Buët**

CAUE DE LA SAVOIE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement - Cathy Le Blanc

Mon école en chantier

Projet co-construit en fonction de la nature
du chantier et des objectifs pédagogiques des
enseignants.

Accompagnement à la compréhension du
chantier de construction/rénovation de l'école.
Approche technique, approche sensible, approche
environnementale de l'école et/ou des jardins de la
ville.

Objectifs

- > Education et sensibilisation aux enjeux de la construction et de la rénovation des bâtiments dans le contexte de la transition écologique.
- > Education au regard et à l'analyse objective et subjective des formes architecturales.

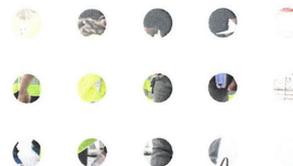
Exemples de thèmes abordés

- > matériaux, formes et éléments d'architecture, étapes et acteurs du chantier, évolution et histoire des bâtiments, du quartier et de la ville...

Format d'intervention

Ateliers de découverte/exploration des formes, des matériaux,
des techniques.

- Enquêtes d'observation sur le terrain.
- Visite de lieux de fabrication de l'architecture (chantier, artisans, matériauthèque) / rencontre avec les acteurs de l'architecture.
- conception, réalisation d'objets, de cartes, de maquettes / démarche créative.



- **1 an ou +**
- **Durée du chantier,**
- **des travaux.**
- **Tous les**
- **niveaux**

Rénovation du bâti ancien : un document pour aider les collectivités

Ce jeudi 27 mars, à l'occasion de la Journée des maires et des collectivités de la Savoie, événement organisé par l'Association des maires et Le Dauphiné Libéré/Ebra Events, plusieurs conférences (urbanisme, transition écologique, aménagement du territoire) étaient organisées. L'une d'elles portait sur la rénovation du bâti existant, et notamment des écoles et églises.

Rénover ou démolir pour reconstruire ? Aujourd'hui, nombreuses sont les communes à devoir faire un choix concernant leur patrimoine ancien bâti. Pour les guider dans leur prise de décision, une table ronde sur la rénovation énergétique des bâtiments était organisée, ce jeudi 27 mars, à la Halle olympique d'Albertville, lors de la Journée des maires et des collectivités de la Savoie.

Pour l'occasion, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) et l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder) ont souhaité évoquer spécifiquement



Une première campagne de travaux a débuté il y a quelques mois pour la rénovation de l'église de Longefoy (Aime-la-Plagne). Archives Photo Le DL/Thierry Guillot

les églises et écoles construites avant 1950. « Ce sont des bâtiments avec des qualités architecturales, ils racontent la construction de notre territoire, souligne Rémi Chaudurié, chargé de mission à l'Asder. Il y a un fort enjeu de préservation. Par ailleurs, en termes de développement durable et de consommation de ressources, il est préférable de les rénover. » Se-

lon lui, ces projets « aux budgets importants doivent s'inscrire dans un temps long, sur plusieurs mandats ». Car d'un point de vue technique, la rénovation du bâti ancien présente un certain niveau de complexité. « Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du bâtiment avec une analyse historique, un diagnostic sanitaire et structural », ajoute Nicolas Klein, con-

seiller énergie au SDES.

Pour appuyer leur propos, les intervenants ont pris l'exemple de l'église de Longefoy (Aime-la-Plagne). « Il y a un projet de rénovation en cours avec une première campagne de travaux, commencée en octobre 2024, pour permettre la levée de mise en péril », complète Rémi Chaudurié. Une deuxième tranche de travaux aura lieu dans les an-

nées à venir.

« Ce sont des bâtiments avec des qualités architecturales, ils racontent la construction de notre territoire »

Rémi Chaudurié, architecte au CAUE de la Savoie

Pour Nicolas Klein, des attentions toutes particulières doivent être portées sur la qualité de l'air et les matériaux utilisés pour la rénovation. « Ce sont souvent des bâtiments avec beaucoup d'humidité, souligne-t-il. C'est pourquoi il est essentiel d'étanchéifier. C'est une des premières sources d'économie d'énergie. »

En conclusion, le CAUE, l'Asder et le SDES ont annoncé avoir « créé un groupe de travail pour produire, d'ici la fin 2025, un outil abordable et accessible à destination des collectivités. Il doit leur permettre d'être efficaces dans leurs projets de rénovation des écoles et églises ».

● Jérémy Pena

Vimines

Quel avenir pour l'ancienne colonie Alsace-Lorraine ?

Après 63 ans de présence à Vimines, la colonie de vacances de l'Association Alsace-Lorraine a arrêté son activité. La municipalité lance une grande concertation avec les habitants sur l'avenir de ce site stratégique idéalement placé au chef-lieu dans une perspective de redynamisation et de confortement de ses services à la population.

Le mercredi 26 mars a eu lieu une première réunion de travail avec un groupe d'études d'élus, une douzaine d'habitants, accompagnés du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Savoie. Ils se sont concertés sur l'avenir de l'ancienne colonie de vacances de l'Association Alsace-Lorraine.

Un portage foncier porté par l'Établissement public foncier de la Savoie

La maire Corine Wolff a rappelé le contexte : « Au vu du coût important de cet achat, il a été décidé que l'Établissement public foncier de la Savoie (EPFL) se porterait acquéreur pour notre compte dans le cadre d'un portage foncier d'une durée maximum de six ans, afin de disposer de temps pour construire collectivement un projet qui réponde aux attentes des Viminais. Six années c'est



Le projet du futur espace, anciennement la colonie de vacances, s'appellera "Le balcon de l'Épine". Photo Le DL/J.B.

long et court à la fois, dans la mesure où tout projet communal d'envergure nécessite plusieurs années pour son élaboration. Nous avons choisi d'associer à notre réflexion des habitants en considérant que toutes vos suggestions d'aménagement d'espaces publics, privés, professionnels, de nouveaux services ou types d'habitat, seront les bienvenues. »

À l'issue d'un tirage au sort sur une liste d'habitants issus des hameaux de la commune, ceux qui ont répondu favorablement ont été conviés à ce premier moment d'échange informel.

Le pré pourrait devenir un espace de pause et de jeux

Le but de la réflexion est d'étudier des possibilités d'occupations ponctuelles de certaines parties des bâtiments

sans que cela ne nécessite d'investissements importants. Il faut aussi réfléchir avec les associations et les scolaires sur des utilisations comme le pré qui peut devenir un espace de pause, de jeux pour les enfants ou de cheminement piéton protégé. Pour les bâtiments, seule la maison à l'entrée avec une valeur patrimoniale et l'immeuble de trois niveaux utilisé il y a encore quelques années peuvent être adaptés à moindres frais.

Le dortoir à l'abandon est très détérioré et amianté. Rémi Chaudurié du CAUE estime qu'il existe des potentialités de restauration accompagnées d'un fort enjeu paysager coté ouest. Les autres rendez-vous sont donnés le samedi 12 avril à 10 heures, le vendredi 16 mai à 17 h 30 et le jeudi 12 juin à 17 h 30.

● Jacky Barthélémy